

LES MERCREDIS DE L'EPFH

4 mai 2011: Conférence de Michel Forst

Reconstruire Haïti comme un État de Droit : un changement de paradigme nécessaire.

Michel Forst était l'invité, le 4 mai dernier au CICIP (Centre International de Culture Populaire), de l'Espace de Partenariats Franco-Haïtiens. Il s'agissait de **faire le point sur la situation des droits de l'homme en Haïti** lors de cette conférence publique.

Michel Forst est, depuis septembre 2008, l'Expert Indépendant des Nations-Unies sur la situation des Droits de l'Homme en Haïti. Il a rappelé que "l'expert indépendant" est nommé par le Conseil des droits de l'homme et n'est en rien un "consultant" payé par l'ONU ou par des O.N.G. Il existe ainsi deux catégories d'experts indépendants : les rapporteurs spéciaux thématiques (la torture, l'extrême pauvreté, le droit à l'alimentation ou le droit à l'eau) et les rapporteurs spéciaux pays : 8 pays sont concernés dont la Corée du Nord, la Somalie et Haïti. Les experts observent et visitent ces pays et adressent une fois par an leur rapport au Conseil des Droits de l'homme à Genève.

Michel Forst vient d'achever sa huitième mission. Depuis sa prise de fonction, ses rapports portaient sur la réforme de la Justice, le système pénitentiaire et la Police Nationale et reprenaient notamment les recommandations de son prédécesseur Louis Joinet qui « *reste une figure mémorable* », mais dont les indications n'avaient jamais véritablement été mises en œuvre.

Le séisme de Janvier 2010 a douloureusement apporté son lot de bouleversements en Haïti mais a également eu un impact sur la mission de Michel Forst. A Genève, le Conseil des Droits de l'Homme a réuni une session spéciale sur l'impact du séisme, sur les droits humains quelques jours après le séisme à la demande du Brésil, ce qui a impliqué un repositionnement du mandat de Michel Forst sur l'observation des droits humains dans le déploiement du système humanitaire et la reconstruction du pays.

La situation des personnes déplacées internes est le phénomène le plus marquant de la crise humanitaire que traverse Haïti depuis plus d'un an et demi. Ces personnes occupent de façon informelle et très précaire, le moindre espace disponible. Malgré quelques légers progrès, la situation a tendance à s'installer : ainsi le camp Corail, installé par la communauté internationale, se « bidonvilise » de manière particulièrement inquiétante. La pratique des expulsions forcées, pour des raisons de danger ou d'insécurité, s'est transformée, dans certains cas, en expulsions de réfugiés. Des propriétaires privés ou des institutions ont fait appel à des forces privées pour faire sortir d'un jardin, d'un couvent ou d'un terrain de foot - même de nuit - des personnes réfugiées. Dans un tel schéma, la **question de la confrontation des droits est une équation complexe à résoudre** : quand s'il s'agit d'une

école par exemple, une école occupée peut-elle fonctionner ? Quels droits privilégier : le droit à l'éducation ou le droit des réfugiés? La section droits de l'homme s'est efforcée de hiérarchiser les droits dans cette confrontation et d'obtenir qu'il n'y ait pas d'expulsions sans décision de justice ; la mise en œuvre en reste imparfaite.

La situation des violences faites aux femmes dans les camps ou à proximité est également une atteinte aux droits de l'homme très marquante de la crise humanitaire. Les chiffres sont difficiles à obtenir mais personne ne nie les faits : violences sexuelles rapportées par des observations, des plaintes et des témoignages confirment l'indicible. Ces violences sont dues à la proximité, la promiscuité, l'absence de lumière et aussi l'absence de lieu où porter plainte. Des réponses ont été apportées, mais pas toujours adéquates : ainsi on a augmenté le nombre des patrouilles, avec parfois des femmes policières mais ces patrouilles passent à heure fixe ce qui permet aux malfaiteurs de simplement retarder l'heure de leur agression. Il a donc été tenté qu'elles soient plutôt inopinées et l'on s'est efforcé d'apporter également un éclairage dans les camps. Là aussi les résultats ont été mitigés : ampoules cassées ou rupture de gaz.

Enfin Michel Forst a sensibilisé son auditoire, de manière émouvante, sur **la question des personnes handicapées**. Il a souligné le travail précieux que les médecins internationaux ont apporté via une aide immédiate pour sortir et soigner les blessés (2000 à 4000 personnes ont été amputées). Il est à déplorer qu'aujourd'hui ces personnes sont souvent à l'abandon, victimes d'ostracisme et de précarité affligeante.

L'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti a ensuite plaidé tour à tour **pour une nécessaire réforme de la Justice, du système pénitentiaire et de la Police** en précisant qu'avant le séisme déjà la question de l'État de Droit et de la Justice était en suspens en Haïti.

Trois grandes lois ont été votées en 2007 sur la réforme de la Justice mais n'ont jamais été appliquées. Le Président de la Cour de Cassation, la clef de l'application de la réforme, n'a toujours pas été nommé (il est aussi Président de l'École de la Magistrature et Président du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire). Les juges continuent donc d'être nommés par l'exécutif, redevables de leur nomination aux ministres ou au Président, ce qui rend leur indépendance problématique. Aussi la nomination du président de la Cour de Cassation permettrait de nommer des magistrats indépendants et, puisqu'il est également le Président de l'École de la Magistrature, de lancer les formations initiales de jeunes magistrats. Ce chantier devrait être un des premiers actes du nouveau président. Michel Forst n'a pas manqué de rappeler que la Justice haïtienne pêche encore par la faible qualité de ses juges de paix, largement corrompus.

Le système pénitentiaire souffre quant à lui d'une cruelle surpopulation. Cruelle parce qu'inhumaine et dégradante. Michel Forst rappelle que la prison c'est la privation de liberté mais le respect de l'ensemble des autres droits. Beaucoup des prisonniers sont en détention préventive, on avance le chiffre de 80% (qui reste à vérifier). Il semblerait qu'à la prison pour femmes de Pétienville 10% seulement auraient été jugées. Une des recommandations de l'Expert Indépendant vise à rendre obligatoire la séparation des prévenus et des détenus.

La Police enfin, car sans police ni justice il n'y a pas d'État de droit, Michel Forst la qualifie de largement « gangrenée ». La MINUSTAH a la charge d'assister les autorités d'Haïti dans la certification des policiers : c'est à dire "certifier" qu'ils n'ont commis ni actes de corruption, ni atteintes aux droits humains, ni détournements...à ce jour pas un seul policier n'a été "certifié"!

Dans la dernière partie de son exposé, Michel Forst a abordé l'implication des droits de l'homme dans la reconstruction d'Haïti. Il prend acte de l'existence de la CIRH (Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti) dans cette reconstruction mais plaide pour un **nécessaire changement de paradigme. Que la reconstruction soit basée sur la prise en compte de l'interdépendance et l'indivisibilité des droits humains : les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels.** Il s'agit d'envoyer des signaux forts pour que la CIRH et l'État haïtien assument la mise en œuvre de ces droits dans toute entreprise de reconstruction. Comment ? Dans le choix des priorités : privilégier lors des appels d'offres par exemple les entreprises qui incluent une amélioration économique et sociale pour les citoyens et qui apportent des garanties en matière de droit du travail et des conditions d'emploi.

Sans ce nécessaire changement de paradigme, l'expert indépendant craint que le rêve formulé en février 2010 par le Premier Ministre Bellerive lors de la conférence des donateurs, le rêve « d'une société équitable, juste et solidaire où l'État de droit la liberté d'association et d'expression [sont] établis, [d'] un pays où l'ensemble des besoins de base de la population sont satisfaits et gérés par un État unitaire et fort, garant de l'intérêt général, fortement déconcentré et décentralisé », reste un rêve...

L'EPFH est un espace qui rassemble une vingtaine d'ong françaises œuvrant en Haïti. Il vise à contribuer à stimuler les dynamiques et promouvoir des positions collectives et à améliorer les actions des participants par une meilleure connaissance de chacun ainsi que du contexte haïtien.

Contact: EPFH (Collectif Haïti de France) – 21 ter rue Voltaire – 75011 PARIS

partenariat@collectif-haiti.fr / 01 43 48 31 78